

Zeitschrift: Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 46/1955 (1955)

Artikel: Tessin
Autor: Tarabori, Augusto Ugo
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-114358>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Tessin

Les élections des autorités cantonales, qui ont eu lieu en février, n'ont rien changé dans la répartition des départements ; celui de l'instruction publique est donc toujours confié au Dr Brenno Galli, qui le dirige depuis bientôt dix ans.

L'auteur de cette chronique a pris sa retraite à la fin de 1954 après trente-six ans d'activité comme premier secrétaire du Département et il a été remplacé dans sa charge par M. le professeur Carlo Speziali, qui appartenait au corps enseignant de l'Ecole normale cantonale.

L'année dont on parle ne donne pas beaucoup de prise au chroniqueur, car elle a été tout à fait normale. Il y a pourtant quelques événements qui doivent être signalés, même s'il s'agit de faits ou de problèmes qui se manifestent ou se posent à peu près de la même manière dans tous les cantons.

Et voilà tout d'abord l'augmentation du nombre des élèves, qui a commencé depuis quelques années et se propage de degré en degré. Elle a été de 550 écoliers dans les écoles primaires inférieures, dont le nombre est arrivé à 514 (510 pendant l'année précédente) et de 130 élèves dans les écoles primaires (scuole maggiori) sans toutefois provoquer la création de nouvelles classes. Le total des élèves qui fréquentent l'école obligatoire a surpassé le nombre de 18 500. A ce chiffre il faut ajouter environ 2000 étudiants des écoles secondaires, où l'on a enregistré une augmentation de 110 unités.

Un problème qui préoccupe de plus en plus l'autorité cantonale est celui de l'augmentation des effectifs dans les écoles secondaires inférieures (ginnasi). En 1942 les cinq écoles qui existent dans le canton (Lugano, Bellinzona, Locarno, Mendrisio et Biasca) comptaient 1030 élèves, tandis qu'elles en ont maintenant 1500 ; une augmentation de 50 % en douze ans ! Il est évident qu'une telle situation pose avant tout le problème des locaux. A Biasca un nouveau bâtiment vient d'être construit et sera utilisé à partir de l'année 1955-1956. Pour Bellinzona et Mendrisio les projets sont prêts et les travaux vont commencer. Le problème est urgent aussi pour Locarno, où il s'agit de prendre une décision au sujet de l'emplacement pour pouvoir préparer le projet. S'il ne s'agissait que de fournir à ces écoles les locaux dont elles ont besoin, la question serait bientôt résolue. Mais la constante augmentation des effectifs signifie que la fonction sociale de l'école secondaire a changé. Jusqu'en 1942 les « ginnasi » avaient une durée de cinq ans et les écoles secondaires supérieures (lycée, école normale, école de commerce) comptaient trois cours annuels. Une réforme adoptée à ce moment-là établissait la même durée pour les deux degrés : quatre et quatre ans. On se demande maintenant si l'afflux au degré inférieur a été provoqué, et éventuellement en quelle mesure, par ce changement, et on envisage le retour à la situation précédente. Tous se préoccupent aussi du problème des programmes et pensent qu'une simplification est nécessaire et urgente.

Le canton et les communes ont continué leur effort pour la construc-

tion de nouveaux bâtiments et l'amélioration des édifices des écoles primaires. Le Grand Conseil a voté déjà deux fois Fr. 1 200 000 pour venir en aide aux communes ; et il sera bientôt question de proposer la concession d'un nouveau crédit du même montant. En peu d'années trente nouveaux bâtiments ont été mis à la disposition des classes, dix vont être terminés, et plusieurs sont prévus pour les années prochaines.

A l'augmentation du nombre des classes correspond celle des candidats à l'enseignement. Il y en avait cette année dans les deux sections de l'Ecole normale cantonale environ 200, répartis dans les quatre années des cours. Il n'y aura donc plus de difficultés, à partir de l'année prochaine, pour assurer les remplacements. La situation était critique depuis quelques années, et maintenant encore on a eu recours dans les écoles primaires inférieures à deux maîtresses d'école enfantine, huit institutrices mariées et deux institutrices étrangères ; dans les écoles primaires supérieures à trois institutrices mariées, six maîtres d'école primaire et un étranger.

Pour ce qui concerne le corps enseignant primaire, un problème qui devient de plus en plus préoccupant est celui de la difficulté de trouver les maîtres pour les écoles des villages éloignés. Les raisons qui poussent les instituteurs à fuir les vallées sont peut-être les mêmes qui menacent de vider de leurs habitants les plus pittoresques villages de la montagne. Les suppléments de traitements versés jusqu'en 1954 par les villes constituaient un attrait considérable ; maintenant cette raison n'existe plus, mais la situation ne changera guère si l'on n'arrive pas à instituer ce « sursalaire rural » dont on parle de plus en plus ces derniers temps.

Le projet de la nouvelle loi scolaire dont on a fait plusieurs fois mention dans ces chroniques est encore en discussion devant une commission extra-parlementaire. Le Département s'occupe de nouveau avec la commission cantonale des études de quelques innovations rendues nécessaires par l'expérience d'une quarantaine d'années ; la loi scolaire actuelle porte la date du 28 septembre 1914. Mais plusieurs réformes partielles qui étaient comprises dans le projet ont été adoptées pendant ces dernières années : rappelons la prolongation de 14 à 15 ans de la scolarité obligatoire ; la réouverture de l'école d'administration annexée à l'Ecole de commerce de Bellinzona ; la création de l'Ecole technique supérieure (*technicum cantonal*) à Lugano ; l'organisation définitive des écoles préprofessionnelles (« *scuole di avviamento professionale* ») et la création des écoles ménagères. Il sera peut-être encore question de l'augmentation de la durée de la scolarité annuelle pour les écoles primaires, qui est maintenant de huit mois dans les vallées, tandis que les écoles des villes ont une durée de dix mois, et celles des communes importantes de neuf mois.

Tout cela n'a pas empêché le Département de se préoccuper des problèmes concernant la défense de la langue et de la culture italiennes, la protection des beautés naturelles et des monuments. Une restauration importante vient d'être terminée avec l'aide précieuse d'un spécialiste, l'architecte Ferdinando Reggiori de Milan : celle du Baptistère de Riva S. Vitale, un des plus anciens et des plus remarquables monu-

ments de la Suisse. D'autres restaurations ont été faites dans le Castel grande à Bellinzona, l'église de S. Antonio à Lugano, l'église romane de S. Ambrogio à Cademario et l'église de la Madonna della Rovana à Cevio. La commission cantonale s'occupe maintenant des travaux qui doivent être terminés à Brissago (Madonna del Ponte) et commencés à Biasca (église de S. Pietro). L'architecte Albert Camenzind est chargé d'étudier le projet de restauration de la très importante église de S. Vittore à Muralto.

Dans le domaine du perfectionnement du corps enseignant, nous voulons rappeler les cours pour instituteurs des écoles primaires inférieures et pour les maîtresses des écoles ménagères.

A. U. TARABORI.

Valais

A qui l'observe de près, le Valais apparaît en pleine transformation économique. Les grands chantiers de montagne avec leurs milliers d'ouvriers, la création en plaine de petites et moyennes industries, la mécanisation de l'agriculture partout où elle est possible, le développement considérable des communications par routes sont en train de changer fatalement les conditions ancestrales de l'économie valaisanne.

A peine sortis de l'école primaire, les jeunes désertent le village pour s'engager au Mauvoisin, à la Lienne, à la Grande Dixence, etc. A seize ans, on en voit qui quittent définitivement leur milieu natal pour aller vivre en chantier. Ou bien le car ne les rend à leur famille que le soir. Typiques sont à cet égard les statistiques établies au chef-lieu : le nombre des voyageurs, ouvriers, apprentis, étudiants qui utilisent les cars postaux au départ de Sion se monte à 800.000 par an, soit plus de 2000 journalièrement.

Il est clair que la vie sociale évolue au même rythme que la vie économique et que des problèmes d'adaptation se posent pour l'école à tous les échelons. On parle de réforme, de réadaptation, de refonte des programmes aussi bien à l'école primaire qu'à l'école normale, aussi bien aux cours complémentaires agricoles qu'aux cours professionnels. L'homme de la rue en discute et le législateur tôt ou tard devra prendre position.

Enseignement primaire

Deux problèmes importants ont sollicité l'attention des autorités scolaires : la prolongation de la scolarité et le traitement matériel des maîtres et maîtresses primaires.

Demandée à la Haute Assemblée par voie de motion, la prolongation de la scolarité a été laissée à l'initiative des communes. Elles connaissent mieux les besoins et les possibilités de la population. Mais le Département de l'instruction publique, loin de se désintéresser de cette affaire qu'il considère comme extrêmement importante, rappelle régulièrement aux communes le bienfait d'une scolarité plus longue. C'est ainsi qu'au cours de l'année 1954, seize communes ont adopté